

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00513

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA SPL CAPMETROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 77

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 87

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

RECU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D20180051310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

Pouvoirs :

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, Mme Laurence JUBAN, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA SPL CAPMETROPOLE

En 2012, Saint-Etienne Métropole est devenue actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) CAPMETROPOLE en participant à la création de cette société.

Le présent rapport a pour objet d'informer l'assemblée délibérante sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du C.G.C.T.

La SPL CAPMETROPOLE a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'équipements et/ou de constructions et d'infrastructures,
- la gestion de patrimoines,
- toute autre opération s'y rapportant.

À cet effet, la société peut passer toute convention appropriée, et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

I. Données générales

A. Composition du capital social

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au Capital	%	Nombre d'administrateurs
SAINT-ETIENNE METROPOLE	216	216 000 €	30,17%	5
SAINT-ETIENNE	189	189 000 €	26,40%	4
SAINT-CHAMOND	45	45 000 €	6,28%	1
FIRMINY	40	40 000 €	5,59%	1
RIVE DE GIER	40	40 000 €	5,59%	1
LE CHAMBON FEUGEROLLES	40	40 000 €	5,59%	1
ANDREZIEUX-BOUTHEON	40	40 000 €	5,59%	1
VILLARS	40	40 000 €	5,59%	1
L'HORME	40	40 000 €	5,59%	1
<i>Assemblée spéciale</i>				
LA TALAUDIÈRE	15	15 000 €	2,09%	1
LA FOUILLOUSE	11	11 000 €	1,54%	
Total	716	716 000 €	100,00%	17

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue en 2017.

B. Les dirigeants

Il n'y a eu aucune modification en 2017 :

- Monsieur Paul CELLE a occupé les fonctions de Président du conseil d'administration,
- Monsieur Jean-Claude ROUX a occupé les fonctions de Directeur Général et a été renouvelé dans ses fonctions pour 3 ans par le conseil d'administration du 06 juin 2017.

C. Les administrateurs

Aucun changement n'est intervenu en 2017 parmi les administrateurs.

Collectivités	Administrateurs
SAINT-ETIENNE METROPOLE	Paul CELLE
	Georges ZIEGLER
	Jean-Luc DEGRAIX
	Luc FRANCOIS
	Christian JULIEN
VILLE DE SAINT-ETIENNE	Jean-Pierre BERGER
	Christiane JODAR
	Denis CHAMBE
	Lionel SAUGUES
VILLE DE SAINT-CHAMOND	Hervé REYNAUD
FIRMINY	Jean-Claude REYMOND
RIVE DE GIER	Jean-Yves ROUSSET
LE CHAMBON FEUGEROLLES	David FARA
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Jean-Claude SCHALK
VILLARS	Pierre LAFFAY
L'HORME	Enzo VIVIANI
<i>Assemblée spéciale</i> (LA TALAUDIERE et LA FOUILLOUSE)	Yves PARTRAT

D. Le personnel de la société

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la société est de 5 salariés (dont 3 cadres chefs de projet) et représente l'équivalent de 4.90 personnes en effectif temps plein, compte tenu du temps partiel d'une assistante.

Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 6 salariés.

Au cours de l'exercice 2017, il faut noter le passage à temps complet d'une assistante opérationnelle au 01 janvier 2017 et le départ d'un cadre opérationnel (remplacé au 01 janvier 2018).

E. Informations diverses

Conformément aux dispositions des articles L. 232-1 et suivants du Code de commerce, nous vous informons des points suivants :

- ◆ Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices ;
- ◆ Aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

F. Evènements significatifs intervenus en 2017 :

- ◆ De nouvelles opérations importantes ont été confiées à la société :
 - Concession aménagement de la ZA Pierre LOTI à Saint-Etienne / Saint-Etienne Métropole,
 - Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le suivi des travaux de la 3^{ième} ligne de tramway à Saint-Etienne,
 - Etude OPAH-RU pour les villes de Firminy et La Ricamarie/Saint-Etienne Métropole.
- ◆ Mise à jour des statuts
 - Rajout de l'article 17bis des statuts « collège de personnalités qualifiées »,
 - Modification de l'article 21 des statuts « Direction générale – Directeurs généraux délégués ».
- ◆ L'adhésion au **groupement d'employeurs** pour la mise à disposition du directeur de la société a été portée à 35% au 1^{er} janvier 2016.
- ◆ Conventions réglementées :
 - A compter du 1^{er} janvier 2016, mise en place d'un contrat d'assistance générale dans les métiers de la société (réseau professionnel, conseils d'experts, contrats d'assurances mutualisés) (lot 1 : SCET/gras savoye) et d'une prestation de service de gestion financière, de comptabilité et de logiciels informatiques spécifiques (lot 2 : Semaphores / progisem).

Ce contrat a été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le **groupement de commandes SEDL – CAP METROPOLE pour les années 2016 et 2017.**

 - Mises à disposition
 - A compter du 1^{er} janvier 2016, mise à disposition partielle (20 %) du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de CAP METROPOLE.
 - A compter du 1^{er} janvier 2016, mise à disposition partielle (30 %) auprès de CAP METROPOLE de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL.

- Le recrutement par CAP METROPOLE d'un responsable d'opérations OPAH-RU à compter du 1^{er} mars 2016 avec mise à disposition partielle à la SEDL jusqu'au 31 juillet 2016.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SEDL pour la démolition partielle de la halle 01 sur le site de NOVACIERIES à Saint-Chamond.

- **Depuis le 1^{er} mai 2016, les sociétés ont déménagé dans les locaux de Montreynaud.**

Contrat de sous location de bail commercial et convention de refacturation de charges entre la SEDL (locataire principal) et CAP METROPOLE (sous locataire).

G. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Sont portés à votre connaissance les principaux points qui sont intervenus :

- ◆ Les mouvements de personnel :
 - Au 1^{er} janvier 2018, recrutement d'un responsable opérationnel en remplacement d'un départ en octobre 2017.
 - Au 1^{er} mars 2018, un nouveau responsable d'opération a été recruté à temps complet.

H. Perspectives de la société (plan d'affaires 2018-2019)

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2018 et 2019 a été présenté en conseil d'administration du 29 mars 2018.

I. Les conventions réglementées :

Sur l'exercice 2017 :

- Le conseil d'administration du 06 juin 2017 a renouvelé le contrat d'assistance générale dans les métiers de la société (réseau professionnel, conseils d'experts, contrats d'assurances mutualisés) (lot 1 : SCET/gras savoye) et d'une prestation de service de gestion financière, de comptabilité et de logiciels informatiques spécifiques (lot 2 : Semaphores / progisem).

Ce contrat a été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le groupement de commandes SEDL – CAP METROPOLE pour les années 2016 et 2017 et a fait l'objet d'un renouvellement pour 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions du contrat initial.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un IME sur la commune du Chambon-Feugerolles pour la SPL CAP METROPOLE.

- Avenant de modification du taux de refacturation de charges et de sous-location entre la SEDL et Cap Métropole.

- Mises à disposition
 - A compter du 1^{er} janvier 2017, prolongation par avenant de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de CAP METROPOLE.
 - A compter du 1^{er} janvier 2017, avenant de modification des mises à disposition partielles auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL.

Depuis la clôture de l'exercice :

- Mises à disposition
 - A compter du 1^{er} janvier 2018, avenant de modification de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de CAP METROPOLE
 - A compter du 1^{er} janvier 2018, avenant de modification des mises à disposition partielles auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL.
 - Janvier et février 2018, mise à disposition partielle d'un responsable d'opérations de la SEDL auprès de Cap Métropole
- L'adhésion au groupement d'employeurs pour la mise à disposition du directeur de la société a été portée à 40% au 1^{er} janvier 2018.
- Au 1^{er} janvier 2018, modification du taux de refacturation de charges et de sous location entre la SEDL (locataire principal) et Cap Métropole (sous locataire).

II. Les comptes annuels

A. Le compte de résultat

Après avoir enregistré un déficit net de 9 K€ lors de l'exercice précédent, la SPL CAP METROPOLE enregistre un bénéfice net de près de 10 K € en 2017.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

1. Les Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 13 243 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement	690 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours)	12 553 K€

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 690 000 €, on constate notamment :

- **Autres achats et charges externes :**

Ce poste s'élève à 287 K€ et comprend notamment un montant de 22 K€ au titre des conventions de refacturation des charges communes SEDL/SPL et un montant de 27 k€ au titre du contrat de sous location mis en place à compter du 1^{er} mai 2016.

Ce poste intègre également un montant de 63 K€ correspondant aux conventions de mise à disposition de personnel par la SEDL à la SPL.

La somme de 151 K€ correspondant aux honoraires de prestataires extérieurs en fait également partie.

- **Impôts, taxes et versements assimilés :**

Ce poste s'élève à 26 K€ comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs (CFE- CVAE).

- **Salaires et traitements – Charges sociales :**

Le montant du poste salaires et traitements est de 260 K€ et les charges sociales correspondantes sont de 113 K€.

- **Dotations aux amortissements sur immobilisations :**

Ce poste s'élève à 4 K€ et correspond à l'amortissement de l'exercice des frais de premier établissement (durée d'amortissement de 5 ans), des logiciels et du matériel informatique.

2. Les Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 13 254 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement	701 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours)	12 553 K€

Les produits d'exploitation de la société se composent principalement :

- Prestations de Service rendues à la ville du Chambon-Feugerolles AMO pour	13 K€
- Prestation de Service fournie à Saint Etienne Métropole AMO Opah RU	83 K€
- Rémunération du mandat d'études Entrée Est de l'Agglomération à Rive-de-Gier	21 K€
- Rémunération du mandat d'études Lotissement Quartier Dame Blanche pour	14 K€
- Rémunération du mandat d'études du Pôle Entreprenariat à Saint-Chamond	9 K€
- Rémunération du mandat d'études Espace Beaunier	7 K€
- Rémunération du mandat d'études Sécurisation RD 10.2	2 K€
- Rémunération du mandat d'études Aménagement ZA Pierre Loti	16 K€
- Rémunération du mandat d'études Aménagement Les Roches	21 K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZAC Novaciéries	359 K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZAC La Sauvagère	13 K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZAC Pasteur	116 K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZA Cellieu	2 K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZA Grrange Burlat	16 K€
- Transfert de charges rémunération de la concession ZA Pierre Loti	10 K€

3. Résultats

- **Le résultat d'exploitation** de la structure est de : 10 682 €
- **Le résultat financier** est de : 0 €
- **Le résultat exceptionnel** est de : 0 €
- **L'impôt sur le bénéfice** est de : 1 143 €

En conséquence, le résultat net 2017 de la structure (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) **est de 9 539 €.**

B. Le bilan

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

1. L'actif

- L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 54 K€ (dont frais de premier établissement pour 35 K€). Le montant des amortissements au 31/12/2017 s'élève à 42 K€, soit une valeur nette comptable de 12 K€.

- L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 8 545 K€. Il intègre les points suivants :

- Créances clients et comptes rattachés : Ce poste est d'un montant de 63 K€ correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études
- Autres créances : Leur montant est de 46 K€, regroupant les créances de TVA pour 17 K€, les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 11 K€, la créance d'impôts vis-à-vis du Trésor Public du fait de l'option pour le « report en arrière » du déficit de l'année 2016 pour 7 K€, l'excédent de versement d'acomptes sur l'impôt sur les sociétés pour 3 K€ et la créance de C.I.C.E. de 7 K€.
- Disponibilités : Ce poste s'élève à 8 436 K€ et correspond aux comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations et propres à la Société à la date du 31/12/2017.
Les comptes de liaison à l'actif (200 K€) traduisent les avances de trésorerie consenties aux opérations par les comptes bancaires (rémunération société à encaisser).

Le total du bilan ressort à 8 757 033 € au 31/12/2017.

2. Le passif

- Les capitaux propres

Les capitaux propres sont de 792K€ et se décomposent comme suit :

- Capital social 716 K€

- Réserve Légale 4k€
 - Report à nouveau des exercices antérieurs + 62 K€
 - Résultat de l'exercice +10 K€
-
- Les dettes
 - Dettes financières :
Elles sont de 89 k€ ce montant correspond au solde créditeur de banque du compte Individualisé de l'opération ZAC Pasteur.
 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés :
Elles sont de 81 K€ et correspondent à des dépenses non réglées au 31/12/2017 auprès des tiers de la SPL.
 - Dettes fiscales et sociales :
A la date du 31/12/2017, elles sont de 106 K€. Elles correspondent à des dépenses non réglées à cette même date auprès des tiers de la SPL (organismes sociaux, provision congés payés, TVA à reverser au fisc).
Les comptes de liaison au passif (7 770 K€) représentent les opérations en situation de trésorerie excédentaire.

III. L'activité opérationnelle de l'exercice

L'activité opérationnelle de la Société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

Le Chiffre d'Opérations 2017 (y-compris conduites d'opérations) est de 12 894 K€ HT et de 15 370 K€ TTC.

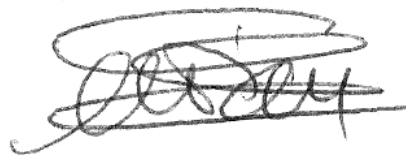
Il était de 11 282 K€ HT et de 13 442 K€ TTC en 2016.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **prend acte de cette information sur l'activité de la SPL Cap Métropole en 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU